



Guid'Asso
Hauts-de-France



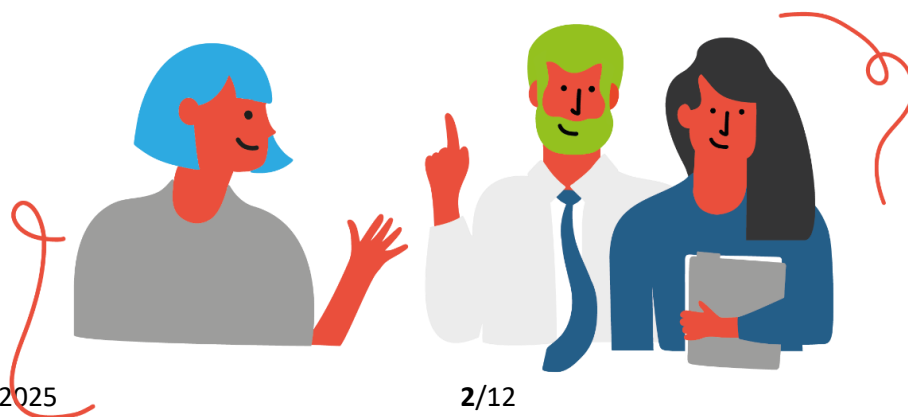
**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
HAUTS-DE-FRANCE

Fiche repères DLA et Guid'Asso en Hauts-de-France

Le 21 novembre 2025

Claire Collet (DLA R) et Marianne Crépin (Animatrice régionale Guid'Asso HDF)

1. Introduction.....	3
2. Contexte régional	3
3. Cadre des deux dispositifs.....	3
▪ Généralités	4
▪ Pilotage, animation & comitologie.....	5
▪ Structuration des réseaux & partenaires	6
▪ Méthodologie d'accompagnement.....	7
▪ Méthodologie d'accompagnement (suite).....	8
4. Comment penser l'articulation à l'échelle départementale entre DLA & GA ?.....	10
▪ La mobilisation de GA.....	10
Les critères objectifs.....	10
Les points d'attention.....	10
▪ La mobilisation du DLA.....	11
Les critères objectifs.....	11
Les points d'attention :.....	11
5. Enjeux de l'articulation.....	12
6. Exemples de coopérations	12



1. Introduction

Suite à des discussions entre les espaces de pilotages nationaux, il a été décidé que le DLA rejoint le réseau des Guid'ASSO via une labélisation idoine « Guid'ASSO DLA ».

Ce rapprochement est en cours et les implications pratiques n'ont pas encore été décidées nationalement.

Au regard de l'autonomie liée aux spécificités régionales, aux liens historiques et aux envies des membres des deux réseaux, il nous semble intéressant d'engager un rapprochement structuré entre ces réseaux afin de :

- Sécuriser les acteurs dans leur démarche
- Éviter des développements isolés des coopérations
- Bénéficier des apprentissages des autres territoires

2. Contexte régional

Les Hauts-de-France ont bénéficié lors de la création du label Guid'Asso d'un réseau très structuré avec des dynamiques présentes avant la fusion des régions.

Depuis 2020, le DLA et Guid'Asso se rencontrent via des séminaires régionaux et des temps de visio conférences qui ont permis a minima l'identification des personnes.

Bien entendu, les professionnel.le.s de ces deux réseaux n'ont pas attendu les avancées nationales pour mettre en place des temps d'échanges et travailler ensemble. L'animation régionale a pu, à travers les séminaires inter-réseaux d'accompagnement, consolider des dynamiques déjà existantes dans les départements.

- ⇒ [Accéder aux CR des séminaires inter-réseaux d'accompagnement](#) depuis 2024
- ⇒ Pour accéder aux CR des séminaires avant 2024, adresser un mail à marianne.crepin@lmahdf.org

3. Cadre des deux dispositifs

La partie suivante est composée de tableaux comparatifs visant à faire ressortir les points communs et les différences entre Guid'Asso et le DLA.

▪ **Généralités**

Thème	Guid'Asso	DLA
Finalité	Conforter et développer la vie associative en apportant un soutien, du conseil de proximité, de l'accès à la ressource dans une démarche de co-construction en réseau	Pérenniser les structures employeuses de l'ESS via la consolidation et le développement de leurs activités & emplois et soutenir les structures dans l'amélioration de la qualité de leurs emplois
Référent Etat	DRAJES	DREETS
Nature	Le décret d'application de l'article 11 de la loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative légalise le réseau d'accompagnement Guid'Asso et vient consolider ce qui a été construit ces dernières années.	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif d'Etat avec un processus d'intervention et des moyens clairement définis. Adossé à une offre de formation et des temps de rencontre nationaux. Mentionné dans la loi ESS de 2014
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Financement socle de l'Etat via des postes FONJEP pour les Guid'Asso Accompagnement généraliste (1à2 FONJEP), avec un co-financement du Conseil Régional (41 structures en HDF). 2 unités FONJEP pour les animations départementales et régionales. Les GA orientation, information et spécialiste ne sont pas financés. Démarche volontaire d'entrée dans le réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> Financé par l'Etat et la Banque des territoires dans le cadre d'une convention triennale et pluriannuelle d'objectifs (financements socles, nommés dans la loi). Le Conseil Régional HDF co-finance également le dispositif. Des autres financements peuvent être mobilisés (collectivités territoriales, EPCI, CAF...). Depuis 2023, un appel à projet FSE+ a été créé pour assurer le financement du dispositif mais n'est pas obligatoire.
Sélection & cahier des charges	<p>Chaque structure peut choisir de déposer une candidature sur « Démarche simplifiée », en fonction de la mission pour laquelle elle souhaite être reconnue. Conventonnement de 3 ans avec possibilité de renouvellement.</p> <p>Une charte nationale pose les fondements, critères d'adhésion, principes d'action et de fonctionnement du réseau.</p>	<p>Les DLA sont considérés comme des opérateurs de la politique publique et sont identifiés via un appel à projet tous les 6 ans (un AAP sur une durée de 3 ans et prorogation si absence de difficultés).</p> <p>Le prochain renouvellement aura lieu pour la période 2026-2028. Le DLA répond à un cahier des charges appelé « Cadre d'Action National » (CAN) qui sera également renouvelé pour le prochain AAP ; document trnasmis sur demande</p>

▪ **Pilotage, animation & comitologie**

Thème	Guid'Asso	DLA
Pilotage	<p>Pilotage réalisé à 3 échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nationale (DJEVPA, Mouvement associatif, en lien avec les régions) <ul style="list-style-type: none"> ➤ COPIL National (1x/2mois) ➤ Comité national de suivi (1x/an) ➤ Réunion d'infos avec les co-animations régionales (3x/an) ➤ Groupe de travail thématique (en fonction des besoins) ➤ COFIL régional (LMA HDF, DRAJES et Conseil Régional HDF avec co-animations) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Précise les orientations nationales mais aussi notre stratégie régionale, co-construction ➤ En département, binôme Etat (DDVA) et asso, en lien avec les partenaires mobilisés (<i>pas de COFIL formalisé en revanche</i>) 	<p>Pilotage réalisé à 3 échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nationale : Comité Stratégique – cocontrat : Etat, Banque des territoires, Mouvement associatif, ESS France et Régions de France) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donne des orientations nationales à préciser selon le contexte régional ➤ Se réunit en fonction des besoins et sujets ➤ Régionale : Comité Stratégique Régional - DREETS, antenne régionale Banque des territoires, LMA HDF, CRESS HDF et Conseil Régional HDF <ul style="list-style-type: none"> ➤ Précise les orientations nationales ➤ 1 réunion par an ➤ Par structure porteuse : Dialogue de gestion <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunion des financeurs socles et co-financeurs (hors FSE+)
Animation nationale	DJEPVA	Avisé : webinaires d'information, formations, production d'études Centres de ressources DLA (CRDLA) : webinaires d'information, formations, production d'études et ressources
Animation régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Cotech Guid'Asso (uniquement avec les animations associatives, 1x/2mois) • Séminaire Guid'Asso accompagnement (1x/an) • Séminaire inter-réseaux d'accompagnement avec CREAP, DLA et Tremplin (1x/an) • Groupe de travail thématique avec les Guid'Asso Accompagnement (en fonction des besoins) 	<ul style="list-style-type: none"> • InterDLA D mensuels (visio ou présentiel) • Séminaire DLA D (2 jours annuels)
Animation départementale	<p>En fonction des départements, et à destination des membres du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Matinales (sur 1 demi-journée, 1x/3mois) (ex-Picardie) ➤ Journée départementale (avec tout le réseau ou juste les GA accompagnement 1à2x/an) (ex NPDC) ➤ Formation d'entrée dans le réseau pour les nouveaux.elles ➤ Temps d'intégration des GA Orientation et réunion annuelle (Aisne) 	<p>à destination des acteurs de l'accompagnement hors DLA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comité d'appui : temps de rencontre pour enrichir les parcours d'accompagnements DLA (ex DDETS, DDVA, financeurs du dispositif, acteurs de l'accompagnement, réseaux régionaux ou nationaux, OPCO...) <p>À destination des structures cibles du DLA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribution aux évènements organisés par des tiers ➤ Animation de temps départementaux

▪ **Structuration des réseaux & partenaires**

Thème	Guid'Asso	DLA
Structuration du réseau	<ul style="list-style-type: none"> 1 animation nationale (Djepva, LMA) 1 animation régionale (Drajes, LMA) 5 co-animations départementales à destination des Guid'Asso (DDVA et asso) <p>Structuration en 5 niveaux du réseau d'acteurs.rices :</p> <ul style="list-style-type: none"> Guid'Asso Orientation (47) GA Information (144) GA Accompagnement généraliste (42) GA Accompagnement Spécialiste (15) GA DLA (6) 	<p>Structuration en 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> National : Avise (animation nationale, appui pratiques métiers) et les Centres de Ressource du DLA –CRDLA- thématiques & sectoriels Régional : DLA Régionaux – 1 DLA R par région avec parfois des coportages Départemental : DLA Départementaux – 1 DLA D par département en général (sauf à Paris et en Bretagne) <p>Seuls les DLA D et dans une moindre mesure les DLA R réalisent des accompagnements</p>
Typologie des partenaires en région	<p><u>Acteurs de l'ESS</u> : réseaux associatifs et ESS</p> <p><u>Acteurs de la formation</u> : OPCO Uniformation & formation des bénévoles</p>	<p><u>Acteurs de l'ESS</u> : réseaux associatifs et ESS, syndicats employeurs</p> <p><u>Acteurs de la formation</u> : OPCO (Afdas, Uniformation, Opco Santé)</p> <p><u>Acteurs institutionnels</u> : DREETS & DDETS, DRAJES & SDJES, DRAC, DRDFE, CAF (selon territoires) EPCI, Service ESS Conseil régional</p>
Formation	<ul style="list-style-type: none"> 1 formation d'entrée socle de 2 jours pour les nouvelles entrées (fondamentaux de la VA, présentation du réseau et des autres acteurs de l'appui) En cours de structuration : mise en place d'action collective de formation pour les GA acc (fiscalité, médiation, gouvernance,...) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 formations socles (analyse financière & posture de diagnostic partagé) Formations complémentaires animées par les CRDLA Formation professionnelle pour DLA D (1 à 2 /an) organisée par le DLA R
Sites internet – ou trouver de la ressource ?	<p>Pas de site national.</p> <p>Mais référence sur asso.gouv : https://www.associations.gouv.fr/guid-asso.html</p> <p>Site HDF : https://guidasso-hdf.org/</p>	<p>Site national du DLA : www.info-dla.fr</p> <p>Site vitrine du DLA HDF : www.dla-hdf.org</p> <p>Site ressources du DLA HDF : www.ressources.dla-hdf.org</p>
Outil de reporting	<p>Outil reporting : sur l'intranet du site web</p>	<p>Site reporting : www.ilo-dla.fr (possibilité de créer des accès extranet)</p>

▪ **Méthodologie d'accompagnement**

Thème	Guid'Asso	DLA
Conception de l'accompagnement (mots clés)	Education Populaire	Collectif ; Volontaire ; Temps long ; Structurant, Stratégique & Systémique ; 360° & Sur mesure ; Ne pas faire « à la place de » La dimension volontaire de la ou les structures accompagnée(s) est au centre de l'accompagnement
Bénéficiaires	Toute personne et structure qui se posent des questions sur la vie associative (association, collectivité, projet en création, bénévoles, salarié.e.s,...)	Structures employeuses de l'ESS en phase de développement ou consolidation. Principalement des associations (96% de nos bénéficiaires en HDF)
Conditions d'accès	Pas de condition d'accès, si ce n'est peut-être de se rapprocher du Guid'Asso le plus proche de soi géographiquement (=réseau de proximité, permettant de s'adapter aux différentes réalités territoriales)	Être une structure <ul style="list-style-type: none"> • Appartenant à l'ESS et d'utilité sociale • Employeuse • De plus de 3 ans d'existence
Orientation par	Les autres structures du réseau GA, les partenaires (Etat, Conseil Régional), le greffe des assos, les réseaux d'accompagnements, ...	Les partenaires (OPCO, services de l'Etat, conseil régional, têtes de réseaux) et acteurs de l'accompagnement
Orientation vers	Les réseaux d'accompagnement dont DLA, les services de l'Etat, ...	Autres acteurs de l'accompagnement ou de la formation & têtes de réseaux. Le DLA a depuis 2020 une fonction de coordination de parcours d'accompagnement qui l'invite à travailler avec d'autres acteurs sur ces accompagnements & réseaux lorsque c'est pertinent.
Thématiques de l'appui	<ul style="list-style-type: none"> • Statut (rédaction et modalité de dépôts) • Gouvernance • Bénévolat et engagement • Projet associatif • Recherche de financement (aide au dossier FDVA) • Gestion économique, RH • Relations au territoire et partenaires • Mise en lien inter-associatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de la structure (raison d'être, finalité sociale) - Stratégie globale de la structure • Gouvernance - Organisation interne • Modèle économique, diversification des financements - Création d'une nouvelle activité - Restructuration économique et financière • Stratégie commerciale et communication • Outils de gestion, comptabilité, fiscalité • Mutualisation, rapprochement, fusion - Dynamique partenariale et de coopération entre acteurs privés • Communication • Adaptation aux obligations réglementaires

▪ **Méthodologie d'accompagnement (suite)**

Thème	Guid'Asso	DLA
Méthode d'accompagnement	Entretien individuel et/ou collectif, conseil téléphonique, mail. De 5 minutes à 2 heures, en discontinu (asso revient au gré de ses besoins). Pas de process formalisé. ➤ Chaque structure a ses propres modalités de réponse et d'analyse en fonction de sa culture, son expérience et des compétences acquises	Voir infographie ci-dessous
Temporalité	Pas de temporalité fixe : d'un simple coup de fil à un accompagnement sur le moyen terme, et parfois en discontinu	Dépend de la disponibilité du DLA et de la structure, du premier contact à la fin de l'accompagnement (hors suivi post accompagnement) s'écoulent en moyenne entre 4 mois et 1 an
Coût de l'accompagnement	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> • Pris en charge par ses financeurs via un fonds d'ingénierie • Un co-financement peut être demandé dans une logique de répartition équitable du fonds d'ingénierie si l'association a été accompagnée il y a moins de 2 ans et/ou la structure a une activité économique très excédentaire • Cette situation est rare (Uniquement dans le 59 & 62) et le montant est en général compris entre 500 et 1 000€
Profil des intervenant.e.s	Profil varié (communication, animation numérique, direction,...) avec 0,5 à 1 ETP dédié pour la mission GA accompagnement généraliste	Chargé.e.s de mission DLA ou responsable DLA (minimum 1,5 ETP/DLA) Consultant.e.s spécialisé.e.s sur le secteur d'activité de la structure et la thématique de l'accompagnement
Comment prendre contact ?	Sollicitation par téléphone, par mail du Guid'Asso référent sur le territoire (EPCI), ou se rendre sur place	Sollicitation par téléphone, par mail ou lors d'évènements

Le DLA, mode d'emploi

Un accompagnement
à la consolidation sur-mesure
et gratuit en cinq étapes :



1. Accueil

Détermination de la pertinence d'un accompagnement, orientation vers d'autres alternatives si nécessaire.



2. Diagnostic partagé

Analyse de vos enjeux
et de vos besoins.

Cabinets de conseil
*Prestations de conseil
individuelles
et/ou collectives*

Professionnel·les
et expert·es sur
différents secteurs
et thématiques
*Têtes de réseau,
organismes de formation,
autres dispositifs
d'accompagnement...*

Chargé·e de mission
DLA en direct



3. Construction du parcours

Priorisation des axes de développement
et choix des intervenant·es à mobiliser, dont :



4. Mise en œuvre de l'accompagnement

À vos côtés pour la coordination
des différentes actions.



5. Suivi

Évaluation de
l'accompagnement
et identification de
potentiels nouveaux
besoins.

4. Comment penser l'articulation à l'échelle départementale entre DLA & GA ?

Il y a souvent des craintes entre les réseaux : rajouter une charge de travail difficilement absorbable par l'autre réseau en renvoyant une structure d'une part et d'autre part « balader » les personnes qui sollicitent l'un ou l'autre des dispositifs. Pour limiter cette impression, cette partie a vocation à reprendre les critères et méthode de travail respective.

▪ **La mobilisation de GA**

Les critères objectifs

Tous types de profils et de structures sont accompagnés : association employeuse ou non, bénévole, collectivité, collectif informel, porteur de projet en cours de réflexion, ... et quel que soit l'objet social (culture, sport, ...).

Il n'y a pas de condition d'accès.

L'accompagnement peut-être ponctuel ou récurrent, à différents moments de la vie de la structure.

Le réseau est généraliste et traite de sujet variés tels que le bénévolat, les bases de la gestion économique et financière, les statuts et le projet asso,.... Selon les besoins des associations, et si une technicité particulière est requise, un renvoi peut être effectué vers d'autres acteurs compétents (Guid'Asso Accompagnement spécialiste, DLA, juriste, comptable, etc.)..

Les points d'attention

Concernant l'association

Puisque Guid'Asso est un réseau de proximité, l'association sera redirigée vers le Guid'Asso le plus proche de lui (connaissance du tissu associatif local, des acteurs locaux, des enjeux sur le territoire,...)

Concernant la situation de l'association

Le réseau n'a pas vocation à accompagner des structures en crise.

■ **La mobilisation du DLA**

Les critères objectifs

L'association **est employeuse** voire en phase de création du premier emploi (notamment pour les DLA 02 – 80 et le DLA R). Dans ce cadre, sont considérés comme des emplois la mise à disposition par une autre association ou un groupement employeur, l'intermittence, l'alternance et toutes formes d'emploi (CDI, CDD, CDDI, Adultes relais, CUI-CAE...).

Elle a plus **de 3 ans d'existence** (*si non, nous redirigerons généralement vers les accompagnateur.ice.s ACC'ESS*).

L'association **n'est pas dans l'urgence** d'un point de vue financier (*i.e.* pas en cessation de paiement) si la structure ne le sait pas, nous pouvons le voir lors des premiers rendez-vous par l'analyse de ses documents financiers.

Le DLA est un **accompagnement au long court** qui demande un investissement humain, il n'est pas le plus adapté aux situations d'urgence. Toutefois par son principe de subsidiarité, il peut parfois être le seul interlocuteur d'une structure et interviendra potentiellement après analyse de la situation et consultation de ses pilotes régionaux.

Les points d'attention :

Concernant l'association

L'équipe (salarié.e.s et administrateur.ice.s) est **mobilisée et collectivement volontaire** pour s'engager dans la démarche. La mobilisation est en général travaillée par le DLA D/R pour apporter une dimension collective à l'accompagnement

Elle a la **capacité de libérer du temps** pour l'élaboration du diagnostic partagé et la mise en œuvre du plan d'accompagnement

Elle est ouverte à des **changements parfois profonds de son organisation**

Concernant la situation de l'association

La **situation est systémique** : des symptômes peuvent avoir une origine commune et poser des questions de fonds qui demandent une analyse des pratiques de l'association

Exemple : les salarié.e.s et bénévoles sont surchargé.e.s et n'ont pas le temps de réaliser tous leurs engagements, cela peut causer des conflits internes et des risques sur des financements publics. Les symptômes sont les conflits, surcharge de travail, non tenue des engagements. Le problème systémique peut-être lié au modèle économique de la structure induit par une organisation interne défectueuse ou inadaptée à l'association dans sa forme actuelle

Au-delà des différentes problématiques d'accompagnement, le besoin d'accompagnement nécessite la mobilisation d'un temps long pour inscrire l'association dans une dynamique de changement (>1 journée de travail)

5. Enjeux de l'articulation

Communs :

- Faciliter le parcours d'accompagnement des bénéficiaires
- Partager des méthodes de travail ; outils, ressources
- S'articuler sur des thématiques d'accompagnement (ex TES, égalité Femme Homme & inclusion, Numérique)
- Faire de la veille collectivement et localement sur l'état des associations

GA :

- Complémentarité avec les autres réseaux d'accompagnement, identifier les personnes ressources
- Faire connaître plus largement le réseau auprès du grand public

DLA :

- Coordinateur parcours d'accompagnement (depuis 2020)
- Invitation des GA dans les comités d'appui
- Avoir des consultant.e.s de qualité et pouvoir les rémunérer dignement
- Sécuriser les financements
- Faire des temps d'accueil commun

6. Exemples de coopérations

- DLA qui sont invités dans les matinales GA en Picardie
- GA Acc qui participent à des comités d'appui
- Réunion entre réseaux d'accompagnement dans la Somme (coordination de parcours)

Le schéma ci-dessous reprend les possibilités d'articulation entre le DLA et les acteurs de l'accompagnement, de la formation ou les réseaux régionaux/nationaux en fonction des différentes phases de l'accompagnement

